

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 517 DU 20 NOVEMBRE 2019**  
portant nomination des membres du Conseil national  
d'orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel  
des Communications Électroniques et de la Poste.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2019-168 du 26 juin 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste, tels que modifiés ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 20 novembre 2019,

**DÉCRÈTE****Article premier**

Sont nommées membres du Conseil national d'orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Laurent Marc LAYIWOLA**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;

✍

- monsieur **Flavien BACHABI**, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste ;
- madame **Clarisse YAYI AFFEDJOU**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Serge ADJOVI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Eric Toyigbéna AHOKPE**, représentant du Ministère de la Communication et de la Poste ;
- monsieur **Robin Franck ACCROMBESSI**, représentant des Associations Béninoises des Consommateurs.

## **Article 2**

Monsieur **Laurent Marc LAYIWOLA** est nommé Président dudit Conseil.

## **Article 3**

Les membres du Conseil national d'orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une (01) fois. Le mandat court à compter de la date de leur installation.

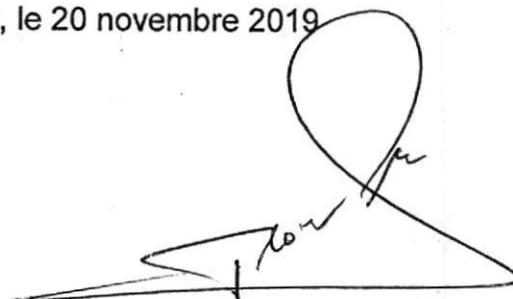
## **Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 novembre 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de la Communication  
et de la Poste,



Alain Sourou OROUNLA

Le Ministre du Numérique  
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MND 2 ; MCP 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ;  
SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.